

**LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)**

**CHENAL DE DAIRE**

Département de CHARENTE-MARITIME (17) / Commune de BOURCEFRANC-LE-CHAPUS (17560)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Pont du Melon	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b>            A noter que le chenal du Daire n'est pas mentionné sur le Scan Littoral.            Pont du Melon n'est pas mentionné sur le Scan 25 IGN. Mais il semble que le chenal ne soit traversé que par un unique pont que nous supposons donc être le « pont du Melon ».            Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 côté aval du pont.            Observation de la DDTM17 : la vanne n'existe plus, salé sur tout son cours            Positionnement <b>douteux</b> (incertitude &gt; 500 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

